



## Harcèlement au travail que faire pour partir

Par **melzanie**, le **07/09/2016** à **22:57**

Bonjour,

je viens sur ce forum, en dépit de cause. Je suis littéralement perdue. j'ai besoin de conseils. Je ne sais pas si je suis au bon endroit mais peut être y'aura t'il quelqu'un pour m'aiguiller.

Voilà depuis près de 2 ans, je subi une pression considérable à mon travail. Je vous explique : J'avais été engagée en CDI 20h. Seulement en l'espace d'une année j'ai fait 4 semaines de 20h et tout le reste en 34h. De ce fait je me suis battue pour mes droits, j'ai obtenu mon CDI 35h, récupéré mes heures complémentaires ... Seulement le problème depuis c'est que je leur coûte trop cher ^^.

En plus de tout cela, ma responsable ainsi que mon adjointe, sont 2 êtres désagréable, elles sont horribles avec moi.

J'ai été arrêtée plusieurs mois pour une grossesse compliquée. Cependant même en n'étant pas présente sur mon lieu de travail elles ont été ignobles avec moi. Pression, stress. Il faut souligner que j'ai fait une fausse couche et elles se sont empressées de le dire aux clients. Je vous laisse imaginer l'intelligence de ces chères personnes.

Ma situation ne peut plus durer ainsi. 2 ans à aller travailler à reculons. Prendre sur soi, mais je suis fatiguée de tout cela, et je souhaite protéger mon enfant tout cela. Tout ce que je vous ai énuméré n'est que quelques exemples, malheureusement il y a d'autres choses.

Que dois je faire?

Vers qui pourrais je me tourner?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **08/09/2016** à **07:55**

Bonjour,

Vous auriez pu mettre une barrière pour que par exemple pendant votre arrêt-maladie et le congé maternité vous ne soyez pas dérangée...

Si vous avez des éléments concrets de harcèlement moral, vous pourriez alerter officiellement l'employeur par lettre recommandée avec AR ou à la rigueur mail...

Vous pourriez aussi parler de votre mal être au travail au Médecin du Travail et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

Par **melzanie**, le **08/09/2016** à **10:06**

bonjour pmtedforum,

Merci de m'avoir répondu.

Il s'avère que durant mon congés mater ainsi que mon arrêt j'ai mis cette "barrière" seulement il y avait toujours quelqu'un qui me relatait tout le mépris à mon encontre. de plus j'étais dans l'obligation d'apporter mon arrêt de travail. durant toute ma grossesse j'ai été suivi par quelqu'un qui m'a formellement interdit de retourner sur mon lieu de travail.

je vais me renseigner auprès de mon ce pour voir si je peux trouver quelqu'un qui puisse m'orienter. il faut que je trouve une solution et que je parte de ce travail, je ne peux plus rester ainsi.

merci en tout cas.

Cordialement Melzanie